



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA GENÉTOUZE
DU 4 SEPTEMBRE 2018**



Le quatre septembre deux mille dix-huit (04/09/2018), le conseil municipal de la commune de LA GENÉTOUZE, légalement convoqué le vingt-neuf aout deux mille dix-huit (29/08/2018), s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PLISSONNEAU, Maire.

<u>Membres en exercice :</u>	19
<u>Présents :</u>	PLISSONNEAU Guy – ROY Pierre - ROUTHIAU Jean – MOLLÉ Nathalie – RICHARD Evelyne - AUBRET Béatrice Éric – BROSSARD Sylvie – COUSSOT Carole – DELAVAUD Christine - FRADET Jean-Pierre - GUIET Jérôme - LETARD Céline - MACÉ Caroline - PAILLAT Céline -RABILLÉ Laurent - RENAUD Stéphane
<u>Absents ou Excusés :</u>	COUSSEAU Félix– BARTHÉLÉMY
<u>Pouvoirs :</u>	COUSSEAU Félix à AUBRET Béatrice BARTHÉLÉMY à ROUTHIAU Jean RICOLLEAU François à LETARD Céline
<u>Secrétaire de séance :</u>	MOLLÉ Nathalie

1. ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu du 12 juin est approuvé

2. ☞ Communauté de communes Vie et Boulogne : PLUi-H - PADD

Historique du PLUIH

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 22 mars 2016, la communauté de communes a prescrit sur son périmètre l'élaboration de son PLUi et définit les modalités de la concertation et les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de collaboration avec les communes concernées.

Par délibération du 15 mai 2017, la procédure d'élaboration du PLUIH a été élargie afin d'intégrer les communes de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Palluau (à l'exception de Saint Christophe du Ligneron), puisqu'elles ont fusionné pour former, depuis le 1er janvier 2017, la nouvelle Communauté de communes Vie et Boulogne.

Cette décision a été affichée pendant un mois à la Communauté de communes et dans les mairies des communes membres. Elle a été notifiée aux Personnes Publiques Associées et a fait l'objet d'un article dans la presse le 28 juillet 2017.

Depuis cette date, différentes instances (Conférence intercommunale PLUIH, COPIL PLUIH, COTECH PLUIH) se sont réunies pour échanger sur les orientations du développement et de l'aménagement futurs du territoire à l'horizon 2030.

En 2017, le diagnostic PLUIH a été réalisé en associant élus communaux (tour en bus du 03 juillet), forces vives du territoire (séminaire du 03 juillet), grand public (Ciné-débat du 27 juin) et a fait l'objet d'une présentation aux Personnes Publiques Associées le 06 juillet. Une exposition itinérante en retrace les grands principes et circule dans chaque commune. Un registre de concertation présent dans chaque mairie, ainsi qu'au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, permet au public d'y laisser ses remarques et observations.

Débat sur le PADD :

Le 1er semestre 2018 a été consacré aux réflexions sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), en y associant les partenaires et forces vives du territoire :

- Ateliers thématiques associant les conseillers communautaires et communaux : Habitat, Cycle de l'eau, Economie, Culture et Tourisme...en février/mars
- Forum des élus le 29 mars
- Séminaire des acteurs locaux le 05 avril
- Présentation lors de l'Assemblée annuelle des élus communaux du 11 juin
- Présentation aux Personnes Publiques Associées le 21 juin

Il en résulte une proposition de PADD, dont le contenu a été validé en amont le 18 juin 2018 par la conférence intercommunale PLUIH. Elle incarne le souhait du développement et de l'attractivité du territoire Vie et Boulogne à l'horizon 2030 : cohérence d'un territoire au cœur du triangle Nantes/La Roche sur Yon/ le littoral, avec pour enjeux de préserver le dynamisme économique et le cadre de vie des communes, en équilibrant l'ensemble du territoire autour des 2 communes moteurs Aizenay et le Poiré sur Vie, et des pôles secondaires Les Lucs sur Boulogne et Bellevigny.

Conformément à L'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable doivent être soumises au débat du conseil communautaire et de chaque conseil municipal au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire expose le projet de PADD qui s'articule autour de 3 axes :

AXE 1 : Conforter l'équilibre du territoire entre ruralités vivantes et pôles urbains moteurs :

Cela consiste à répondre à la demande économique le long des axes et au besoin d'emploi sur le territoire (en particulier au nord-ouest), tout en maintenant la vitalité des centre-bourgs (maintien du dernier commerce et valorisation du patrimoine bâti- maison de maître ou grange-), préservant le cadre de vie naturel (trames vertes et bleues, qui marquent l'identité paysagère de notre territoire), et en confortant l'activité agricole et touristique.

La conférence intercommunale PLUIH a décidé de retenir un objectif de consommation de surfaces réparties pour une durée de 11.5 ans (délai prévisionnel entre le PADD et l'approbation du PLUIH) :

- à environ 1/3 pour l'Economie soit 131 Ha
- 2/3 pour l'Habitat et l'Equipement (voirie, lycées, extension de bâtiments publics...) soit 234,8 Ha. Ce sont donc près de 5 198 logements qui seraient construits au sein de l'enveloppe urbaine (dents creuses, fonds de jardin...) et en extension, non compris les opérations de renouvellement urbain (démolition/construction qui ne consomment pas d'espaces, les changements de destination ou les remises sur le marché de logements vacants.

AXE 2 : Une diversification de la production de logements : une réponse pour un développement équilibré du territoire :

Le PLUI comprend un volet Habitat, qui vaudra PLH pour une durée de 6 ans.

Le PADD comporte des ambitions en matière de production de logements et il est conforme aux préconisations du SCOT :

- Définition d'une part de renouvellement urbain allant de 10 à 20% selon la hiérarchie urbaine
- Définition d'une densité moyenne à respecter : de 18 logements/ha pour les plus petites communes à 26 logements/ha pour les plus peuplées),
- 15% de logements sociaux répartis sur l'ensemble du territoire et pas seulement sur les pôles structurants

Le PADD a l'ambition de localiser l'habitat là où il y a de l'emploi, des services (commerces, équipements publics, MSAP, services médicaux, établissements scolaires...) et les moyens d'y accéder (liaison urbaine, réflexion sur transport à la demande, promotion du covoiturage, pistes cyclables, gare de Bellevigny). Cette offre de logements répondra aux besoins des différents parcours de vie des habitants : installation de jeunes ménages avant leur 1ère acquisition, séparation familiale, maintien à domicile des seniors, accessibilité des personnes à mobilité réduite, aire d'accueil des gens du voyage...

AXE 3 : Une dynamique économique qui s'appuie sur les fondamentaux de l'économie Vie et Boulogne :

L'objectif est d'apporter une offre attractive à la demande très dynamique des porteurs de projets du territoire, tout en attirant de nouvelles entreprises : acquisition de parcelles en zones d'activités, location de pépinières, le long des axes et dans les communes moins peuplées pour l'artisanat/BTP, pérennisation des commerces en centre-bourg, tout en confortant les activités agricoles et touristiques.

La stratégie de développement économique s'est structurée autour des axes routiers majeurs qui traversent le territoire, à savoir l'axe La Roche sur Yon / Nantes et l'axe La Roche sur Yon / Challans, conforté par le projet 2 x 2 voies qui traverse Aizenay et Maché. L'axe Challans / Montaigu constitue aussi un potentiel à développer autour de la commune de Falleron.

Préférentiellement, les nouveaux secteurs de développement économique se localiseront sur ces 3 axes. Plus globalement, il s'agit de permettre le développement économique et l'offre d'emploi sur l'ensemble du territoire en offrant une réelle qualité de vie à ses habitants, afin de ne pas faire de Vie et Boulogne un territoire dortoir dépendant des bassins de vie voisins.

Ces trois axes traitent de multiples problématiques de manière transversale :

- **La préservation de l'environnement** : maintien des trames bleues (barrage d'Apremont) et vertes (forêt d'Aizenay, inventaires et caractérisation des haies), encouragement aux modes de transports doux (gare de Bellevigny, pistes cyclables, covoiturage), lutte contre la précarité énergétique (OPAH), favoriser les énergies renouvelables (bois d'œuvre et bois énergie)
- **Préservation du patrimoine** : inventaire du petit patrimoine (lavoir, calvaire, pont...), valorisation des façades (couleur du ravalement), maisons de maitres, périmètre ABF Château de Palluau, ZPPAUP du château d'Apremont, anciennes granges...
- **Services de proximité** : équilibrer l'accès aux soins (désert médical), à l'emploi (pas uniquement sur les pôles moteurs), aux services publics (MSAP, politique de soutien financier de la CCVB aux communes pour conforter leur rôle de proximité avec les habitants), aux commerces (enjeu de la préservation du dernier commerce), aux équipements scolaires (impact du futur lycée d'Aizenay visible déjà dans les communes environnantes), aux équipements sportifs et culturels (politiques portées par la CCVB) ... dans le souci de bien dimensionner les services et ne pas générer de nouveaux besoins d'équipements publics.
- **Accessibilité et Mobilité** : permettre l'accès des services, des commerces, de l'emploi... à tous, via une réflexion future sur le transport à la demande ou le transport solidaire.
- **Accessibilité numérique** : politique d'investissements importants pour la fibre optique.
- **Accessibilité aux pratiques culturelles et sportives** : choix fort de la CCVB de proposer un accès de proximité à ces pratiques, qui constituent un lieu de vie et du lien social dans les communes plus petites.
- **Politique d'accueil du nouvel arrivant** : encourager la bonne intégration des nouveaux arrivants (éviter les conflits de voisinage, demande de services de la part de nouveaux arrivants « citadins » plus exigeants).

Les communes sont les chevilles ouvrières de cette réflexion et travaillent dès maintenant sur la localisation de leurs futures zones U (habitat), E (Economie), N (Naturelle), A (Agricole). Le PADD, après sa présentation en séance du conseil communautaire, fera l'objet de présentations complémentaires lors des conseils municipaux et lors de 3 réunions publiques (6 septembre à Aizenay, 20 septembre à Saint Etienne du Bois, 27 septembre à Bellevigny).

Après cet exposé, Monsieur le Maire a déclaré le débat ouvert sur les orientations générales du PADD annexé à la présente délibération.

En l'absence de nouvelles interventions, Monsieur le Maire a déclaré le débat clos

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L 101-2 et suivants, L 153-1 et suivants, R 153-1 et suivants ;

Vu l'article L 153-12 du code de l'urbanisme relatif au débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;

Par adoption des motifs exposés par Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal PREND ACTE de la tenue du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable annexé à la présente délibération avec les cartes communales d'intention et approuve les orientations générales.

3. ☞ Fonctionnement de la commune : Recensement de la population : rémunération

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement général de la population aura lieu au début de l'année 2019 (17/1 au 16/2) sur la commune.

Compte-tenu de la configuration de la commune et de la population, le territoire communal sera découpé en 4 secteurs.

Il conviendra donc de recruter 4 agents recenseur, le coordinateur étant un agent municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter les 4 agents recenseurs

DECIDE la rémunération suivant pour ces derniers :

	Montant Alloué /personne
½ journée de formation	30 €
Feuilles de logements	0,40 €
Bulletins individuels	0,80 €
Feuilles de logements non enquêtés (FLNE)	0,50 €
Prime Internet	450 €
- > à 50%	150 €
- Inférieur à 50 %	

Le versement de la rémunération se fera en 2 acomptes (janvier et février) et le solde en mars.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

4. ☞ Commission Patrimoine

A. Vente Camion benne

Monsieur ROUTHIAU rappelle au conseil municipal, que conformément au budget 2018, le camion benne a été mis en vente.

Il a trouvé acquéreur pour 3 500 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à vendre le camion benne pour 3 500 € TTC à France Aménagement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

B. Acquisition terrain pour agrandissement cimetière

Monsieur ROUTHIAU rappelle au conseil municipal qu'il convient d'acheter du terrain aux consorts PERRAUDEAU pour l'agrandissement du cimetière

Le bornage de juillet fait état d'une acquisition de 1 756 m².

Monsieur ROUTHIAU propose le prix de 3€/m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à acheter une partie de la parcelle ZB258 (1 756m²) pour un montant de 5 268 €

AUTORISE Monsieur le Maire, à défaut le 1^{er} adjoint, à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

5. ☞ Commission Communication : Cinéma de plein air

Madame MOLLÉ rappelle aux conseillers que le cinéma de plein air organisé par la commune en partenariat avec le comité des fêtes se déroule samedi 8 septembre dans le théâtre de verdure

6. ☞ ☞ Commission Enfance Jeunesse

A. Ecoles

Madame RICHARD informe le conseil municipal que 252 élèves ont fait leur rentrée :

- Ecole Gustave Eiffel : 124 enfants répartis en 5 classes
- Ecole Sacré Cœur : 128, dont 7 hors commune et hors villages limitrophes, répartis en 5 classes.

B. Espace Mômes et Espace Jeunes

Madame RICHARD informe le conseil municipal que l'été s'est relativement bien passé.

Elle donne la fréquentation des 2 structures :

Espace Mômes :

	Total	Moyenne
semaine du 09 au 13 Juillet	35	36,2
	37	
	28	
	43	
	38	

Semaine du 16 au 20 Juillet	40	36,4
	41	
	29	
	40	
	32	
Semaine du 23 au 27 Juillet	24	28,2
	34	
	18	
	33	
	32	
Semaine du 30 Juillet au 03 Août	16	20,6
	18	
	19	
	28	
	22	
Semaine du 27 au 31 Août	29	31,4
	37	
	27	
	31	
	33	

Espace Jeunes

	Total	Moyenne
semaine du 09 au 13 Juillet	25	10,5
	5	
	5	
	ANNULÉ	
	7	
Semaine du 16 au 20 Juillet	Semaine au mini camp et activités annulées	
Semaine du 23 au 27 Juillet	8	7,75
	ANNULÉ	
	11	
	5	
	ANNULÉ	
Semaine du 30 Juillet au 03 Août	7	7,5
	4	
	ANNULÉ	
	10	
	10	
Semaine du 27 au 31 Août	6	5,5
	ANNULÉ	
	4	
	10	
	5	
	3	

C. Conseil Municipal des Enfants

Madame RICHARD informe que la 1ère rencontre avec les nouveaux élus est prévue le 15 septembre, il en ressort 3 grandes thématiques :

- Sport et loisirs : city parc
- Environnement
- Solidarité à la personne

7. Commission sociale

A. Semaine bleue

Madame BROSSARD rappelle les différentes activités prévues dans le cadre de la semaine bleue.

Elle précise que le programme a été distribué et que les inscriptions sont en cours.

B. Résidence des Grands chênes

Monsieur le Maire informe qu'une visite a eu lieu à St Georges de Montaigu dans le cadre du projet de la résidence des grands chênes. Une rencontre est programmée en octobre avec la bibliothèque départementale et la communauté de communes Vie et Boulogne pour définir les besoins de la future médiathèque.

Le département vient de lancer un appel à projet, la commission va regarder s'il est opportun d'y répondre. Le dossier doit être déposé avant le 31 janvier 2019.

8. ☞ Commission Rénovation du Foyer rural – Restaurant scolaire :

A. Restaurant scolaire

Monsieur ROY informe le conseil que la réception des travaux est prévue le mercredi 17/10/2018. La commission de sécurité est programmée le 29 octobre 2018

B. Foyer Rural

Monsieur ROY rappelle qu'une réunion est prévue le 12 septembre pour déterminer les coloris des 2 salles polyvalentes et le choix du mobilier (tables et chaises).

9. ☞ Communauté de communes Vie et Boulogne :

A. Commissions

1. Déchets

Monsieur ROUTHIAU informe que la commission a travaillé sur la contenance des bacs d'ordures ménagères.

Elle s'oriente vers des bacs de : 120L – 180 L- 240L et 340L.

Des bacs pour les emballages seront mis à disposition dans les grands établissements.

Monsieur ROUTHIAU précise que le marché de collecte est en cours d'analyse.

2. Cycle de l'Eau

Monsieur RABILLÉ informe le conseil municipal que la commission travaille sur la Taxe GEMAPI.

Dans le cadre des assainissements non collectifs, il informe le conseil que la commission s'oriente pour un contrôle tous les 6 ans

3. Habitat

Madame BROSSARD informe le conseil que la phase habitat du PLUi-H va être travaillée dès octobre

B. Bureau

Monsieur le Maire fait un résumé du bureau communautaire du 3/9 :

- Taxe séjour : du 1/5 au 30/9 – au réel
- Vente de terrains en zones économiques

10. ☞ Points divers – dates à retenir

8 septembre : cinéma de plein air

21 septembre : accueil des nouveaux arrivants

26 septembre : journée intergénérationnelle

11 novembre : cérémonie à La Genétouze

16 décembre : animations de Noël

Dates des prochaines réunions du conseil municipal à 20h30 :

2 octobre
6 novembre
11 décembre
15 janvier
5 mars (vote BP)
2 avril
6 mai (Lundi)
4 juin
9 juillet
3 septembre
1er octobre
5 novembre
10 décembre